



Centime climatique contre taxe CO₂: qui dit mieux?

Lors de la dernière session des chambres fédérales, le Conseil national a refusé l'initiative privée du centime climatique bis pour préférer l'introduction de la taxe CO₂. Quels sont les véritables enjeux et intérêts de chacune des propositions et comment expliquer le choix des députés du national?

La Suisse, signataire du Protocole de Kyoto, s'est engagée à réduire avant 2010 sa production de gaz à effet de serre à un niveau 8% inférieur à celui de 1990. Pour atteindre ces objectifs, le Parlement adopta en 1999 une loi boiteuse misant tout sur les initiatives privées jusqu'en 2004. Au-delà, si les résultats n'étaient pas atteints, la Confédération se réservait le droit d'imposer les carburants et combustibles au moyen d'une taxe CO₂ afin de freiner la consommation des énergies fossiles. Le principe de cette taxe

était d'imposer les producteurs de CO₂ à la tonne d'émissions et de redistribuer cet argent à la population. A l'approche de la date fatidique, les mesures volontaires se révélant insuffisantes, il y avait comme une odeur d'impôt dans l'air...

Or une offensive de dernière minute de l'Union pétrolière (UP) s'enfila avec précision dans les deux failles de la loi sur le CO₂: le principe dissuasif de l'augmentation des prix et la redistribution de l'argent. En effet, le centime climatique proposé par l'UP n'augmentait le litre de

carburant que de 1,5 centime au lieu des 9 sous-entendus par la taxe. De plus, au lieu d'être redistribués à la population, les 100 millions de francs annuels ainsi récoltés étaient versés dans les caisses de la Fondation Centime Climatique, chargée de les utiliser à des applications concrètes de lutte contre l'augmentation des gaz à effets de serre. Grâce à cette mesure l'UP espérait bien retarder l'introduction de la taxe CO₂, voir la tuer dans l'œuf.

Mais la loi reste la loi et les résultats attendus en 1999 n'ayant

Si le CO₂ n'a pas de frontières, chaque Etat est responsable de sa propre politique climatique.

pas été atteints, l'introduction de la taxe CO₂ fut discutée lors de la dernière session parlementaire de mars 2006. Face au danger grandissant, l'UP proposa alors une deuxième initiative volontaire, sur les combustibles de chauffages cette fois-ci. Le centime climatique bis devait ponctionner mazout, gaz naturel et charbon sur les mêmes bases que les carburants.

LES OPPOSANTS DANS L'ARÈNE

But visé par l'UP grâce à ses centimes climatiques? Sans aucun doute éviter une augmentation trop forte du prix des combustibles fossiles afin de ne pas infléchir la consommation. Mais la véritable force du centime climatique, c'est l'argent qu'il permet de récolter. Parmi les mesures envisagées, du ressort d'une fondation privée (et donc non contrôlée par l'Etat), figurent deux possibilités que la taxe sur le CO₂ ne prévoit pas: le rachat de certificats CO₂ à des pays étrangers et surtout l'investissement à l'étranger dans des projets de réduction des émissions. Selon les argumentations de la Fondation Centime Climatique sur son site Internet, «il est raisonnable d'engager les moyens financiers là où ils déploient le plus grand effet». Dans l'absolu le raisonnement est judicieux. Mais ce que la formule ne dit pas, c'est que des mesures de réduction plus efficaces à l'étranger, combinées au rachat de certificats CO₂ des pays soutenus, permettent de tenir les objectifs de Kyoto déterminés pour la Suisse sans altérer la consommation sous nos latitudes de pollueurs-payeurs.

Les opposants à la taxe CO₂ avaient un autre outil de poids dans leur trousse politique: la hausse récente du prix du pétrole. En 1999, lors de la promulgation de la loi sur le CO₂, on escomptait une baisse de la production de CO₂ par l'augmentation du prix des combustibles. Cet argument a aussitôt été récupéré par les opposants,

prétextant que la taxe n'avait plus de sens puisque l'augmentation était *de facto* réalisée par la flambée récente des prix du pétrole.

UN REJET MOTIVÉ

Pour les défenseurs de la taxe CO₂, le rejet final du centime climatique bis restera la victoire de la démocratie sur l'économie. Forte de sa réussite politique du centime sur l'essence, l'UP pensait bien pouvoir imposer une nouvelle initiative privée, avec des arguments économiques convaincants et des chiffres à la clé. Mais c'est davantage sur le terrain idéologique que les lobbies pétroliers ont perdu la partie. Un groupe de pression fort de 49 institutions membres, l'Alliance pour une politique climatique responsable, a effectué un important travail d'information des parlementaires. Dans ses conclusions, les trois

dangers du centime climatique étaient mis en relief: le non respect de la loi sur le CO₂ en terme d'objectifs de réduction, l'absence d'incitation à l'économie d'énergie et, surtout, le danger d'un nouvel impôt privé sans contrôle de la Confédération.

Le centime climatique sur les carburants prendra fin en 2007 et selon les résultats obtenus, il pourrait être poursuivi. Mais en matière de combustibles de chauffage, la balle est maintenant dans le camp du Parlement qui doit fixer le montant exact de la taxe CO₂ appliquée aux combustibles de chauffage. Espérons que les 15 centimes d'augmentation prévus sur les huiles de chauffage permettront avant tout une prise de conscience privée de la nécessité d'économiser l'énergie, élément-clé de notre futur climatique. ///

Benoît Dumas

Commentaire: le ver était dans la pomme

L'origine de ce duel politico-économique remonte aux débats sur la loi sur le CO₂, en 1998. Le projet présenté alors par le Conseil fédéral, après une large consultation, prévoyait expressément une redistribution intégrale du montant de la taxe CO₂ à la population et à l'économie du pays. Le mécanisme de cette taxe, présentée comme un impôt d'un genre nouveau, n'était pas de récolter des fonds mais de créer un déséquilibre entre gros et petits consommateurs sans réduire le pouvoir d'achat global de la population. Pourquoi ne pas avoir décidé d'utiliser ces centaines de millions de francs à des réalisations concrètes en Suisse voire à l'étranger, comme l'a en vain proposé le conseiller national zurichois Markus Wäfler lors des débats parlementaires de mars dernier? Selon Patrick Hofstetter, porte-parole du WWF, il semble que la nécessité d'un compromis avec les lobbies pétroliers ait été un argument plus convaincant encore que la beauté de l'évolution démocratique... A peine élaborée, la politique climatique de la Suisse était donc sapée de l'intérieur et livrée en pâture à l'économie

privée. L'UP avait beau jeu de proposer une alternative séduisante avec le centime climatique.

Mais au Parlement, l'enjeu est allé au-delà de la question de la taxe CO₂. Derrière le débat, se cachait la véritable crédibilité d'un Etat de droit et sa force d'application des lois face à de puissants groupes économiques. A Berne, en ce mois de mars, on a assisté à l'affrontement direct des représentants légitimes du peuple et du fantôme d'un Etat enchaîné par le droit privé dans lequel les initiatives de grands groupes d'intérêts trouvent meilleure grâce aux yeux de certains élus que les textes qu'ils ont eux-même élaborés.

Le centime climatique bis aurait-il été plus efficace que la taxe CO₂? Il s'agit-là de débats de scientifiques. Ce que les parlementaires ont su comprendre ce 23 mars 2006, c'est que les solutions légales, pour être moins attrayantes, n'en demeurent pas moins les seuls outils contrôlables au véritable service de la collectivité. Leur inefficacité latente est dès lors de la responsabilité de ceux qui cherchent à les détourner à leur avantage. ///

BeD